

DATE DE CONVOCATION

30/09/2024

DATE D’AFFICHAGE

30/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 7 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE
Mme Agathe PETRIGNANI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 24.10.07/03

Objet / Création d’un Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu’il envisage la création d’un Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD), avec pour volonté de renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance sur son territoire.

Il rappelle que cette initiative s’inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et vise à répondre aux enjeux locaux en matière de sécurité publique.

Monsieur le Maire précise également que le CLSPD a pour objectif de coordonner les actions de prévention de la délinquance, de renforcer la tranquillité publique et de protéger les personnes vulnérables.

Il s’agit d’un cadre de concertation entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention, incluant les institutions publiques, les associations et les citoyens.

Cette démarche vise à améliorer le vivre-ensemble, à favoriser la cohésion sociale et à mettre en œuvre des actions concertées de prévention, de médiation et d’information.

Le CLSPD permettra également de réaliser un diagnostic précis de la délinquance sur la commune et de suivre les programmes d’actions engagés.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU la loi 2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance ;

VU le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007, relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance ;

VU la circulaire du 13 octobre 2008, relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2211-1 ;

VU le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L132-4, L132-5 et L132-6 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire de la Ville de Giberville ;

CONSIDÉRANT l'importance de coordonner les actions des différents acteurs de la sécurité et de la prévention ;

CONSIDÉRANT l'abaissement du seuil de création d'un CLSPD aux communes de 5 000 habitants minimum, conformément à la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;

APPROUVE la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la commune de Giberville ;

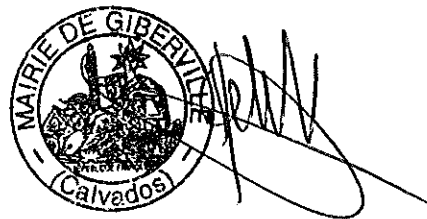
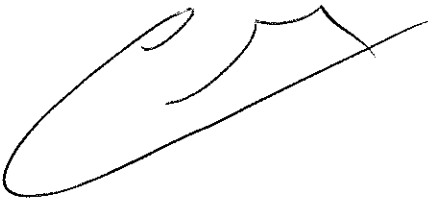
DÉCIDE de fixer par arrêté municipal la composition de ce CLSPD conformément à l'article L. 132-4 du Code de la sécurité intérieure ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241007-241007-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024